

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE GENECH	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2023</b>
--	--

Référence
<b>DEL.002-2023</b>

Objet de la délibération
<b>Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2022.</b>

Membres du Conseil Municipal
En exercice : <b>23</b>
Présents : <b>22</b>
Qui ont pris part au vote : <b>23</b>

Date de la convocation
<b>22 février 2023</b>

Date de la publication

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : <b>23</b>
Contre : <b>0</b>
Abstention : <b>0</b>

L'an deux-mille-vingt-trois, le premier du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au sein de la salle polyvalente de Genech, sous la présidence de Monsieur Pierre Dorchies, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, le vingt-deux du mois de février deux mil vingt-trois, conformément à la Loi.

Présents : Pierre DORCHIES, Maire – Stéphanie BLANCHARD, David MERLIN, Laurence DUPISSON, Gautier MARSON, Anne WAUQUIER, Adjoints – Jacques DEGRAEVE, Hervé CAPELLE, Milva MASSE, Sophie BERQUÉ, Jean-Christophe CARLIER, Virginie RENARD, Emmanuelle PASCAL, Hélène SOULARD, Francisco SERRA, Stéphanie GERNEZ, Guillaume LABARRE, Isabelle LEPOUTRE, Pascal GRULOIS, Patricia MOISSETTE, Hervé GUYON, Hugues MALFAIT, Conseillers Municipaux.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Fleury LOYEZ qui donne pouvoir à Guillaume LABARRE.  
A été nommé secrétaire de séance : Hélène SOULARD.

**DÉLIBÉRATION N°002-2023 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2022.**

Sur rapport de Monsieur le Maire ci-dessous :

*Le Procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement (discussions, débats, interruption de séance...) et des décisions des séances du Conseil Municipal.*

*L'Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements, modifie l'Article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT) en y ajoutant quatre alinéas qui déterminent le Procès-verbal des séances, son contenu, ses modalités de publication et de pérenne conservation.*

*Conséquemment à la suppression du compte rendu des séances des conseils municipaux, le Procès-verbal de séance est depuis le 1er juillet 2022, le seul document officiel par lequel sont retranscrits et conservés les échanges et décisions des assemblées délibérantes locales.*

*Le Procès-verbal de chaque séance est rédigé de façon aussi complète et aussi précise que possible par le secrétaire de séance, et doit mentionner toutes les affaires débattues et les décisions prises.*

*Puis il doit être arrêté, c'est-à-dire validé sans aucun formalisme particulier, au commencement de la séance suivante avant d'être signé par le Maire et le secrétaire de séance.*

*Le Procès-verbal est ainsi soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, à la suite de la prise en compte de leurs éventuelles remarques.*

*Ce Procès-verbal fait foi par lui-même jusqu'à preuve du contraire. Le particulier et/ou le Conseiller Municipal qui contestent les mentions portées au Procès-verbal, doit produire la*

preuve de ses allégations. Dans ce cas, le Tribunal Administratif en examine le bien fondé, peut ordonner une enquête sur la réalité des faits mentionnés au Procès-verbal, peut rétablir les mentions inexactes portées au Procès-verbal et statue alors sur la validité des délibérations.

Le CGCT détermine désormais avec précision le contenu du Procès-verbal des assemblées délibérantes. Celui-ci doit ainsi mentionner :

- la date et l'heure de la séance ;
- les noms du Maire, des membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés, et du ou des secrétaires de séance ;
- le quorum ;
- l'ordre du jour de la séance ;
- les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées ;
- les demandes de scrutin particulier ;
- le résultat des scrutins précisant, pour les scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote ;
- la teneur des discussions au cours de la séance, qui s'entend comme le résumé des opinions exprimées sur chaque point porté à l'ordre du jour. La mention de l'ensemble des échanges n'est pas juridiquement imposée. L'objectif est d'informer les citoyens sur les principales informations, interventions, idées et opinions évoquées au cours de la séance et dont la retranscription permet, le cas échéant, d'éclairer la décision prise par l'assemblée délibérante.

Cependant, il a été décidé que le contenu des Procès-verbaux serait le plus exhaustif possible afin de tendre vers d'avantage de transparence.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2022, comme suit :

#### **Introduction :**

##### **Madame le Maire prend la parole :**

« Il est 19h00, bonsoir et bienvenue à tous pour cette séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2022 ! Je voulais de nouveau souhaiter la bienvenue à Aude Davoine, qui effectue son premier Conseil Municipal avec nous en tant que DGS.

Avant de faire l'appel, Monsieur Malfait, je vois que vous filmez, nous sommes bien d'accord qu'il s'agit d'une retransmission en direct et non d'un enregistrement ? »

##### **Hugues Malfait, Conseiller Municipal prend la parole :**

« Oui tout à fait, c'est une retransmission en direct ! ».

##### **Madame le Maire reprend la parole :**

« Mais pas un enregistrement ! Puisque nous ne souhaitons pas que vous puissiez utiliser des passages ou arranger à votre sauce certains moments des conseils municipaux. Alors, vous allez nous ressortir un texte, je veux bien lire tous les textes du monde, mais je trouverai très mal venu de votre part d'utiliser des morceaux de conseils municipaux ou des morceaux de phrases que certains élus pourraient dire lors de conseils pour ensuite valoriser certaines choses ou dénigrer certaines choses. Pour moi, c'est très important, et c'est très important pour Madame Davoine, notre DGS, également ».

##### **Hugues Malfait, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« J'en ai pris note. Est-ce que cela s'est déjà produit ? ».

##### **Madame le Maire reprend la parole :**

« Pas pour l'instant, mais je tiens à vous le spécifier. Je vais commencer par faire l'appel pour vérifier le quorum.

Sont présents Odile RIGA, Maire – Pierre DORCHIES, David MERLIN, Anne WAUQUIER, Adjoints – Jacques DEGRAEVE, Milva MASSE, Sophie BERQUE, Jean-Christophe CARLIER, Virginie RENARD, Emmanuelle PASCAL, Hélène SOULARD, Gautier MARSON, Francisco SERRA, Stéphanie

GERNEZ, Fleury LOYEZ, Pascal GRULOIS, Patricia MOISSETTE, Hervé GUYON, Hugues MALFAIT, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Sont absents et excusés Laurence DUPISSON qui donne pouvoir à Anne WAUQUIER ; Hervé CAPELLE ; Guillaume LABARRE qui donne pouvoir à Virginie RENARD.

Est absente pour le moment Stéphanie BLANCHARD.

A été nommé secrétaire de séance : David MERLIN.

Le quorum est largement atteint, nous allons passer la feuille de présence.

Nous allons passer à l'ordre du jour, bien chargé pour cette reprise.

#### **Délibération 30-2022 : Désignation du secrétaire de Séance :**

Première délibération, c'est quelque chose que nous ne faisons pas avant par le biais d'une délibération ; il s'agit du fait d'acter qui est le secrétaire de séance du Conseil. Donc qui souhaite être secrétaire de séance ? A savoir qu'il s'agit de la personne qui vient valider et signer la retranscription du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal. Qui est volontaire pour être secrétaire de cette séance ? David ? Je vous propose donc de passer au vote : Qui est pour ? **(19 mains levées et 2 procurations « pour »)**. A l'unanimité, David Merlin est désigné secrétaire de séance.

#### **Délibération 31-2022 : Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2022 :**

La deuxième délibération est l'approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2022. Quelqu'un a-t-il des remarques ? ».

#### **David Merlin, Troisième Adjoint au Maire prend la parole :**

« Dans l'un des paragraphes, j'évoque les travaux du plateau et je mets en parallèle le temps d'attente qu'il y avait au feu des travaux de Bouvines. J'aimerais préciser que quelqu'un dans l'assistance a évoqué le feu que nous allions mettre au niveau du plateau et que ce feu allait engendrer un temps d'attente. Mais obligatoirement, on demande aux entreprises de travailler en demi-chaussées ; cela implique donc la pose d'un feu et donc un temps d'attente. C'est en réponse à cette réaction que j'ai évoqué le temps d'attente à Bouvines qui pouvait être de 5, 10 voire 20 minutes, et donc qu'à Genech, attendre deux ou trois minutes au feu, ce n'était pas inacceptable ».

#### **Madame le Maire reprend la parole :**

« Tu souhaites donc que l'on précise dans le Procès-verbal que c'était en réponse à une remarque ? C'est vrai que lors de la retranscription, les interventions ne sont pas toujours audibles. Donc si quelqu'un se rappelle d'en avoir parlé, il peut se manifester »

#### **Aude Davoine, Directrice Générale des Services prend la parole :**

« Je vous propose d'intégrer dans le paragraphe concerné la phrase suivante « en réponse à la remarque qui vient d'être faite », si cela vous convient ».

#### **Madame le Maire reprend la parole :**

« Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ? Non ? Dans ce cas, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? **(Personne)**. Qui s'abstient ? **(Personne)**. Qui est pour l'approbation du Procès-verbal ? **(19 mains levées et 2 procurations « pour »)**. A l'unanimité.

#### **Délibération 32-2022 : Démission de Monsieur Fleury Loyez de ses fonctions de cinquième Adjoint au Maire - Détermination du nombre de postes d'Adjoints et décision de son remplacement :**

La troisième délibération concerne la démission de Monsieur Fleury Loyez de ses fonctions de cinquième Adjoint au Maire ; avec la détermination du nombre de postes d'Adjoints et la décision de son remplacement. Monsieur Loyez, qui s'exprimera dans un instant, m'a fait part de

son souhait de démissionner de ses fonctions d'Adjoint. J'ai reçu le courrier le 2 septembre dernier ; le 22 septembre, le Préfet m'informait qu'il acceptait cette démission par arrêté ; et donc le courrier précisait que la démission d'un Adjoint est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat en application de l'Article L.2122-15 du CGCT, et effective à compter de la notification à l'intéressé, conformément à l'Arrêt du Conseil d'Etat en Assemblée du 26 mai 1995, ETNA, Ministre des DOM-TOM. A ce titre, l'acceptation par Monsieur le Préfet de la démission de Monsieur Loyez a été notifiée à Monsieur Fleury Loyez le 7 novembre dernier. La démission de Monsieur Loyez est donc effective depuis le 7 novembre ; ce qui impliquait la convocation du Conseil Municipal dans un délai de quinze jours à compter de la date de sa signature, d'où la Délibération d'aujourd'hui. Avant d'aller plus loin, je vais laisser la parole à Monsieur Loyez ».

***Fleury Loyez, Cinquième Adjoint au Maire prend la parole :***

***(Monsieur Fleury Loyez expose les raisons de sa démission, qui sont exclusivement personnelles. Il évoque les actions réalisées depuis le début de son mandat et remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour l'avoir aidé sur les différents projets qu'il a mené à bien : la mise en place de l'accès à la vaccination contre le Covid-19 pour les genéchois, la réalisation du parcours sportif adultes, parcours enfants, les sessions de sensibilisation aux gestes qui sauvent, et cætera. Monsieur Fleury Loyez conclue ses propos en précisant qu'il reste Conseiller Municipal et qu'il souhaite poursuivre son travail sur la prévention notamment).***

***Madame le Maire reprend la parole :***

« Je voulais également te remercier pour tout ce que tu as mis en place car en deux ans de mandat, tu as réalisé presque tout ce que nous avions prévu pour les six années. Je sais que l'on peut toujours compter sur toi. C'est très honorable de se dire à un moment que quand on y arrive plus, ça ne sert à rien de s'acharner, au risque de faire moins bien ou de ne pas se sentir bien. Encore un grand merci pour tout ce que tu as fait, et oui pour nous tu vas continuer quand même ».

***Pascal Grulois, Conseiller Municipal prend la parole :***

« Moi j'ai trois remarques. La première : nous te remercions, nous respectons ta décision et nous te félicitons pour le travail qui a été accompli. Deuxième remarque, que va devenir la Commission dont il avait la charge et qui paraît importante ; et ensuite, le changement d'Adjoint induit aussi une refonte complète des autres Commissions ? ».

***Madame le Maire reprend la parole :***

« Concernant la reprise de la Commission « Bien vivre ensemble – Solidarité intergénérationnelle – Prévention santé et Sécurité du Citoyen », la partie correspondant au Bien vivre ensemble devrait être reprise par le futur Adjoint qui va être nommé. Ensuite, la partie correspondant à la solidarité intergénérationnelle sera reprise dans la délégation de Laurence Dupisson, qui travaillait déjà avec Fleury. « La Prévention santé et sécurité du citoyen » est répartie sur d'autres Adjoints et Conseillers Délégués. De plus, nous savons que Fleury va continuer à travailler avec nous sur tout ce qui touche à la santé notamment puisque c'est son domaine. Concernant la question de la refonte globale, la réponse est non ; Fleury peut tout à fait rester sur les Commissions sur lesquelles il était puisqu'il n'était pas que sur sa Commission mais sur plusieurs. Ceci n'implique pas de refonte ».

***Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :***

« D'accord, mais je prends l'exemple de Patricia qui était dans la Commission de Laurence ».

***Madame le Maire reprend la parole :***

« Alors, je ne pense pas que Laurence soit Vice-présidente d'une Commission. A part, pour le CCAS ».

***Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :***

« Et moi j'étais dans la Commission de Fleury. Donc si l'on dispatche un petit peu le contenu de l'ancienne Commission de Fleury, on pourrait peut-être se retrouver à deux de la même liste dans une nouvelle Commission ».

***Madame le Maire reprend la parole :***

« Alors, sur les Commissions, nous avons mis des Vice-présidents mais nous réunissons les Commissions en fonction de thèmes. Pour moi, cela ne va pas changer ce groupe de travail ; ce sont les mêmes élus qui font partie du groupe de travail ».

***Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :***

« Vu le projet de délibération que nous avons eu, Gautier reprendra probablement ce poste d'Adjoint là et le contenu de sa Commission ne correspond pas tout à fait à ce que faisait Fleury ».

***Madame le Maire reprend la parole :***

« Mais Gautier n'aura pas de Commission. Cette réorganisation des missions ne changera pas les personnes qui font partie des Commissions ».

***Patricia Moissette, Conseiller Municipal prend la parole :***

« Ça changera quand même s'il y a un groupe qui disparaît ».

***Aude Davoine, Directrice Générale des Services reprend la parole :***

« Si je peux me permettre, aucun groupe ne va disparaître. Les Commissions que vous avez instituées en 2020 par délibération, resteront et perdureront et ce, même si Monsieur Fleury Loyez n'est plus Vice-président de sa Commission demain ».

***Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :***

« Donc la Commission « Bien vivre ensemble – Solidarité intergénérationnelle – Prévention santé et Sécurité du Citoyen » existera toujours ? ».

***Madame le Maire reprend la parole :***

« Oui tout à fait. Nous restons vraiment sur le même fonctionnement, sauf que les missions au quotidien vont être réparties sur les différents Adjointes et Conseillers Délégués.

Pour revenir à la Délibération, suite à la démission de Fleury, nous avons donc le choix entre deux possibilités : procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint en remplacement de l'Adjoint démissionnaire et donc de maintenir à six le nombre de postes d'Adjointes, en respectant le même ordre. La Loi nous impose la parité : si un homme part, c'est un homme qui le remplace et non une femme. Dans le cas où l'on décide de conserver six postes d'Adjointes, je vous propose donc d'élire Gautier Marson Adjoint. Pourquoi j'ai fait ce choix avec les Adjointes en place ? Depuis le départ, Gautier assiste pratiquement à toutes nos réunions d'Adjointes et il est quotidiennement à la Mairie investi sur ses sujets. Pourquoi la gestion des bâtiments communaux ? Nous allons devoir faire beaucoup d'économie d'électricité, de chauffage et autres ; nous allons également avoir un gros travail sur l'Eglise. Nous allons donc devoir engager des travaux importants sur nos bâtiments, c'est donc un investissement à la hauteur d'un poste d'Adjoint. De plus, Gautier s'occupe déjà des bâtiments, il aura donc en charge supplémentaire les bâtiments dédiés à la pratique sportive comme la salle des sports, les terrains de foot, la salle de danse, et cætera. C'est donc logiquement que j'ai proposé à Gautier d'étoffer son poste d'Adjoint avec le sport. Puisque Fleury gère les associations sportives de par sa délégation, Gautier reprendra ses missions et deviendra donc l'interlocuteur exclusif pour l'AGSL, le basket la Patriote, l'ESG football, les amis du cheval et Fitness Genech. (***Stéphanie BLANCHARD arrive en cours de séance***). Toutes les questions relatives aux sports impliqueront forcément l'utilisation des salles municipales et des terrains de sports. Je vous propose donc de nommer Gautier Marson au poste d'Adjoint à la « Gestion du patrimoine bâti communal et aux sports ». Si quelqu'un souhaite se présenter au poste d'Adjoint, n'hésitez pas, puisque nous allons procéder à une élection à bulletins secrets, mais je vous le dis tout de suite, il faut que ça soit un homme. Mais avant cela, est ce que tout

le monde est d'accord pour que l'on conserve six postes d'Adjoints ? Qui s'abstient ? (*Personne*). Qui est contre ? (*Personne*). Qui est pour ? (**20 mains levées et 2 pouvoirs « pour »**). Nous venons donc de voter pour le maintien du nombre de postes d'Adjoints à six. Nous allons à présent passer à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire. Y a-t-il donc une personne, un homme, qui souhaite se présenter ? ».

**Hugues Malfait, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Je souhaite me présenter comme Adjoint suite à la démission de Fleury Loyez ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Monsieur Malfait, oui d'accord. D'autres personnes ? Non ? Donc, je passe la main à Aude ».

**Aude Davoine, Directrice Générale des Services reprend la parole :**

« Je vais donc suivre le déroulé de l'élection comme le stipule le Procès-verbal d'élection d'un Adjoint ; Procès-verbal que je remplirai et que je ferai signer par les personnes concernées à la fin de l'élection. Dans ce Procès-verbal, seront notifiés les présents, comme Madame le Maire a fait l'appel et vient de statuer sur le quorum, je reprendrai donc les personnes présentes, excusées ou absentes sans être excusées. Je reprendrai également sur ce Procès-verbal, le nom de Monsieur Merlin qui a été désigné Secrétaire. Mais avant de commencer l'élection officiellement, Madame le Maire, pour officier sur cette élection avec son Secrétaire, a besoin d'au moins deux assesseurs ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Qui souhaite être assesseurs pour cette élection ? Jean-Christophe Carlier et Hélène Soulard ? C'est bon pour tout le monde ? Parfait. ».

**Aude Davoine, Directrice Générale des Services reprend la parole :**

« Donc au même titre que Madame le Maire et le Secrétaire, vous allez vérifier, en tant qu'assesseurs, que l'élection se passe de façon conforme et réglementaire. Je vous ferai signer le Procès-verbal à la fin de l'élection. Je repasse la parole à Madame le Maire qui doit vous appeler nominativement pour aller déposer votre bulletin dans l'urne prévue à l'effet de l'élection ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Des bulletins de vote ainsi que les enveloppes adaptées se trouvent sur le bureau de vote. A l'appel de votre nom, je vous invite donc à voter. Je vous remercie d'indiquer lisiblement sur le bulletin le prénom et le nom de la personne pour laquelle vous votez. (**Madame le Maire appelle nominativement chacun des membres présents et des personnes votant par procuration. Puis, le vote étant clos, Madame le Maire, les assesseurs et le Secrétaire procèdent au dépouillement**). Le résultat de l'élection est donc le suivant : 15 bulletins pour Gautier Marson, 5 bulletins blancs, 2 bulletins pour Hugues Malfait. Gautier Marson est donc élu Adjoint au Maire à la majorité absolue avec 15 voix ».

**Gautier Marson, Cinquième Adjoint au Maire prend la parole :**

« Merci à tous pour votre confiance ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Je vais remettre l'écharpe d'Adjoint à Gautier. Nous ferons les photos officielles plus tard. Je passe à la délibération suivante.

#### **Délibération n°33-2022 : Approbation d'une motion portant engagement de la Commune dans le projet de vélo route de la Pévèle sur la ligne Ascq-Orchies.**

La Délibération 33. Il s'agit d'une motion. Elle concerne un engagement de la Commune dans le projet de vélo route de la Pévèle sur la ligne Ascq-Orchies. Vous savez que la ligne a été arrêté en 2015 car la SNCF a décidé de supprimer le passage des trains sur la ligne qui relie Ascq à Orchies. Les Communes de notre territoire mènent depuis un véritable combat pour recréer une liaison de transports en site propre par la voie ferrée. Le but est bien évidemment de lutter contre les bouchons de plus en plus récurrents et donc l'utilisation à outrance de notre maillage

routiers et autoroutiers, mais également de remettre au cœur du débat l'urgence écologique. La Municipalité de Genech a d'ailleurs ainsi opéré officiellement à partir de septembre 2021 un rapprochement avec la Société Réseau Ferré de France, que nous avons reçue deux fois en Mairie, et avec qui nous avons échangés par le biais de différents courriers notamment. Le but était alors de mobiliser le propriétaire de ce tracé ferré abandonné afin de se réapproprier la voie au moins par le biais simple de déplacements pédestres. Les retours furent laborieux pour aboutir à une fin de non-recevoir, que je déplore sincèrement. Nous y avons vraiment cru pendant un moment, nous avons vraiment œuvré pour qu'au moins les lycéens et les genéchois puissent se promener sur la voie ferrée inutilisée pour aller à Charlotte Perriand. Anne était même allée vérifier qu'ils pouvaient remonter le long d'une butte, il y avait juste une grille à ouvrir pour que les lycéens puissent passer directement à pied, et cela nous a été refusé ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Ce qui veut dire que l'idée d'une voie piétonne entre le parking de la gare et Perriand, c'est mort ! ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Cela n'a aucun rapport. Moi je vous parle de la voie ferrée ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Mais il y avait aussi la possibilité d'aller à pied en longeant le haras du Montois ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Peut-être qu'il y a une possibilité ou pas, mais ce n'est pas le sujet. Là, nous parlons bien de la ligne Ascq-Orchies ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Mais il me semble qu'il y avait une partie, pour qu'il y ait une voie piétonne entre le parking de la gare et Charlotte Perriand, il me semble qu'il y avait une partie qui appartenait au Réseau Ferré ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Mais là je parle exclusivement de la voie ferrée. Alors que les collectivités affirment leur engagement pour lutter contre le réchauffement climatique et qu'elles doivent faire face à des défis liés aux mobilités actuelles et futures, il semble important que nos sollicitations et nos démarches quelles qu'elles soient ne restent pas vaines. Aussi, en parallèle des scénarios classiques de réappropriation de cette voie ferrée, de nouvelles solutions sont aujourd'hui évoquées. Je citerai la plus convaincante à ce jour pour notre Commune et l'ensemble du territoire : la création d'une vélo route. Notre territoire a toujours été un territoire d'innovation ; il doit également l'être en termes de mobilités. Les avantages de cette solution de vélo route, même si elle doit être transitoire, en attendant une solution pérenne de transport en commun, sont nombreux : à la fois écologique (limitation des émissions de CO2, limitation des nuisances sonores, réappropriation de la faune et de la flore), inclusive, sécuritaire, mais également financier (moins de cinq millions d'euros). Cette solution permettrait notamment à nos 3 500 lycéens et étudiants d'aller et venir sur la Commune à vélo, mais également de développer, pourquoi pas, une forme de tourisme encore peu fréquente à ce jour. Cette démarche arrive, je le crois, dans un contexte politique plus favorable. Pour preuve, la nouvelle dotation de 250 millions d'euros pour le Plan Vélo 2023. Par cette motion, je vous demande, si vous êtes convaincus que la transition écologique est l'affaire de tous, de juger urgent et indispensable de s'engager auprès de nos concitoyens pour soutenir la démarche de création d'une vélo route de la Pévèle sur la ligne Ascq-Orchies. C'est donc une motion que l'on souhaite porter pour renforcer notre engagement puisque nous constatons aujourd'hui que la MEL renvoie la balle à la Région, que la Communauté de Communes renvoie la balle au Département, et rien ne bouge depuis 2015 ».

**Anne Wauquier, Sixième Adjointe au Maire prend la parole :**

« L'idée est aussi d'être précurseur par cette motion et de diffuser ce modèle de motion aux autres Conseillers Municipaux qui décideront ou non de l'adopter. Ceci obligerait des gens à sortir du bois et à se positionner politiquement sur ce projet, et à faire avancer la discussion ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Vous avez des remarques, des questions ? Non ? Je vous propose donc de passer au vote. Qui est pour soutenir cette motion ? **(20 voix pour et 2 pouvoirs « Pour »)**. Qui s'abstient ? **(Personne)**. A l'unanimité.

#### **Délibération n°34-2022 : Désignation des représentants de la Commune au Comité de dessertes régionales Hauts-de-France.**

Délibération suivante. La 34-2022, désignation des représentants de la Commune au Comité de Dessertes Régionales Hauts-de-France. En tant que chef de file de la mobilité et de l'intermodalité, la Région organise la mobilité des habitants au sens large. Elle est notamment autorité organisatrice du TER et ce, depuis 2002. La Loi du 27 juin 2018 « Pour un nouveau pacte ferroviaire » instaure aux autorités organisatrices de transport ferroviaire l'obligation d'organiser des comités de suivi des dessertes TER, anciennement appelés comités de ligne TER. Ces comités de suivi des dessertes TER permettent l'association des représentants des usagers, des associations représentant les personnes handicapées, les responsables SNCF, ainsi que les élus des Collectivités Territoriales concernées. Ces Comités sont notamment consultés sur la politique de desserte et l'articulation avec les dessertes du même mode en correspondance, les tarifs, l'information des voyageurs, l'intermodalité, la qualité de service, la performance énergétique et écologique et la définition des caractéristiques des matériels affectés à la réalisation des services, et d'autres sujets. Pour couvrir l'intégralité du périmètre relevant du transport ferroviaire en Hauts-de-France, onze comités de suivi des dessertes TER ont été déterminés et sont repris sur la carte annexée à la présente délibération. La Commune de Genech a donc été désignée parmi les participants de ce comité de suivi des dessertes, qui se réunira au moins une fois par an et conformément à la délibération régionale du 28 juin dernier. Il vous est donc demandé aujourd'hui de désigner, selon le règlement intérieur du Comité, également annexé à la délibération, un ou deux représentants du Comité, le Maire et un Conseiller Municipal, qui feront l'objet subséquentement d'une nomination par arrêté du Président du Conseil Régional ; et de valider le numéro du Comité dans lequel le ou les représentants de la Commune siègeront. Est-ce que quelqu'un souhaite être représentant avec moi lors de ce comité ? Si quelqu'un est intéressé par le sujet ? Anne ? ».

**Anne Wauquier, Sixième Adjointe au Maire reprend la parole :**

« Oui, le sujet des mobilités m'intéresse ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Y a-t-il d'autres personnes ? Monsieur Malfait. Très bien. Nous allons procéder à l'élection à bulletins secrets. **(Pierre DORCHIES fait circuler les bulletins de vote)**. Vous indiquez sur le bulletin Anne Wauquier ou Hugues Malfait et nous votons pour participer au comité de suivi numéro 11. La prochaine réunion a d'ailleurs lieu le 5 décembre, à 17h30 à Aulnoye-Aymeries. **(Madame le Maire et Aude Davoine procèdent au dépouillement après avoir récupéré les bulletins de vote)**. Anne Wauquier a donc obtenu 20 voix, Hugues Malfait 1 voix, et il y a eu 1 blanc. Anne Wauquier est donc élue avec moi aux fonctions de représentant municipal au comité de suivi des dessertes régionales Hauts-de-France.

Nous passons à la délibération suivante, la 35.



**Délibération n°35-2022 : Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN – Comités syndicaux des 12 novembre 2020, 22 novembre 2021, 16 décembre 2021, 22 février 2022, 28 avril 2022 et 21 juin 2022.**

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'adhésion de nouvelles communes au SIDEN-SIAN. Il s'agit de la Commune de Vendeuil dans l'Aisne, avec transfert de la compétence eau potable ; de la Commune d'Hermies dans le Pas-de-Calais, avec transfert des compétences eau potable, assainissement collectif et défense extérieure contre l'incendie ; des Communes d'Eterpigny et d'Oppy dans le Pas-de-Calais, ainsi que celles de Gondecourt, Neuville sur Escaut et Moeuvres dans le Nord, avec transfert de la compétence défense extérieure contre l'incendie. Nous devons donc approuver l'entrée de ces Communes dans le SIDEN-SIAN. Etes-vous d'accord avec ces modifications ? Qui s'y oppose ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*). Qui est pour ? (**20 mains levées et 2 pouvoirs « Pour »**). Délibération suivante.

**Délibération n°36-2022 : Signature de la convention d'utilisation des locaux et équipements scolaires du Lycée Charlotte Perriand par l'Association Genech Sports et Loisirs.**

Le tissu associatif genechois est, comme vous le savez, de plus en plus dense ; nous avons besoin de plus en plus de salles, ce qui est une très bonne chose car il y a énormément d'animations et de sports et de loisirs proposés à nos administrés. Néanmoins, il devient difficile pour nous de répondre favorablement à toutes les sollicitations de créneaux d'occupation de salles municipales effectuées par les Associations. Afin de ne pas pénaliser le tissu associatif sportif de la Commune, la Municipalité a décidé de se rapprocher, cette année encore, du Lycée Charlotte Perriand qui consent à mettre à disposition de l'Association Genech Sport et Loisirs sa salle de sports. Cette mise à disposition concerne le créneau du mercredi de 20h00 à 22h00, réservé pour le handball – loisir adultes. Cette occupation a malgré tout un coût pour la Commune qui correspond à l'usure du matériel de la salle, soit dix-huit euros par heure d'occupation. Ce tarif est fixé par la Région Hauts-de-France, qui possède cette salle de sports, et peut être révisé en cours de convention. Cette convention pourra être signée pour l'année scolaire 2022-2023, ce qui laissera le temps à la Municipalité et donc une des missions de Gautier de réfléchir à une solution peut être moins onéreuse à l'avenir pour la Commune. Je vous demande donc aujourd'hui de m'autoriser à signer la convention d'utilisation des locaux et équipements scolaires du Lycée Charlotte Perriand, et de prévoir au budget 2023 les dépenses afférentes. Avez-vous des questions ? ».

**Patricia Moissette, Conseillère Municipale prend la parole :**

« C'est un problème d'horaires. Ça veut dire que les personnes qui font du hand n'ont pas réussi à se mettre d'accord avec les autres pour partager les créneaux de nos salles ».

**Francisco Serra, Conseiller Municipal prend la parole :**

« Je connais bien le sujet donc je vais intervenir. Le fait est que l'Association utilise déjà la salle Omnisports pour d'autres activités, aux mêmes horaires. Il y a tellement d'activités, que nous sommes obligés d'avoir deux salles. Tous les soirs sont utilisés dans les salles municipales et nous demandons donc l'utilisation d'une salle complémentaire. Pour information, le handball est une activité qui existait déjà à Charlotte Perriand et ce, depuis l'AFG, l'Association des Familles de Genech. L'AGSL a depuis dix ans repris l'activité, dix ans que nous continuons à pratiquer le mercredi à ces horaires, à Charlotte Perriand. Il s'agit donc d'une continuité de l'activité depuis dix ans ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Et toujours pour un prix de dix-huit euros ou plus ? ».

**Francisco Serra, Conseiller Municipal prend la parole :**

« J'avoue que jusqu'à aujourd'hui, je ne connaissais pas le prix ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« C'était moins cher avant, c'était quinze euros, tout augmente ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Et donc il y avait déjà une convention ? ».

**Francisco Serra, Conseiller Municipal prend la parole :**

« Oui, il y a toujours eu une convention ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Avec Madame Ansart, la Principale, nous avons convenu de faire une convention annuelle avec la Région. Jusqu'à aujourd'hui, il s'agissait d'une convention que l'on passait entre nous et le Lycée ; là, nous avons décidé de tout remettre à plat, c'est pour ça que cette année, vous avez le vote de cette convention. L'année dernière, il faut savoir que ça a coûté à la Commune 450 euros ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Il n'y a que l'AGSL qui l'utilise ? Il me semblait que le foot y allait aussi ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Oui, il y avait le foot mais c'était avant la création de la salle de sports. Y a-t-il d'autres questions ? Qui m'autorise donc à signer la convention et à prévoir au budget les dépenses ? (**20 mains levées et 2 pouvoirs « Pour »**). Pas d'opposition, donc à l'unanimité. Délibération suivante.

**Délibération n°37-2022 : Signature de l'avenant à la convention « Commune/Service instructeur des autorisations du droit des sols de la CCPC, à effet au 1er septembre 2022.**

Elle concerne l'Urbanisme et la Sécurité. Il s'agit de la signature d'un avenant à la convention « Commune/Service instructeur des autorisations du droit des sols (ADS) de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, à effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Nous avons signé une convention avec la CCPC pour que les autorisations du droit des sols soient instruites à la Communauté de Communes. L'évolution réglementaire induite par la Loi Elan nous contraint à revoir nos pratiques. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les Communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation par voie électronique. Les Communes de plus de 3 500 habitants ont quant à elles l'obligation de se conformer à la dématérialisation complète de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Pour y répondre, la Communauté de Communes a mis en place un guichet unique, nommé Portail de l'Urbanisme, accessible à tous les pétitionnaires. Ce portail est à disposition de l'ensemble des Communes du territoire, y compris les Communes de moins de 3 500 habitants, afin de répondre aux obligations du Code des Relations entre le Public et l'Administration. Les évolutions engendrées par la dématérialisation nécessitent donc d'intégrer ces nouvelles pratiques dans la convention entre la Communauté de Communes et les Communes. Cette adaptation des pratiques concerne les échanges entre les pétitionnaires et les Communes, mais également les modalités d'envoi des dossiers entre les Communes et le service instructeur. Donc c'est pourquoi aujourd'hui, je vous demande d'approuver les dispositions de l'avenant à la convention relative au service d'instruction des autorisations d'urbanisme telles que votées par la délibération 2022-134 du Conseil Communautaire du 4 juillet 2022 et de m'autoriser à signer cet avenant. Avez-vous des questions, des remarques ? ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Les gens qui déposent un permis de construire, par exemple, ont toujours le droit de le faire en version papier ; ils le transmettent à la Mairie et c'est la Mairie qui dématérialise et qui envoie à la CCPC ».

**Aude Davoine, Directrice Générale des Services reprend la parole :**

« Oui tout à fait. Nous sommes une Commune de moins de 3 500 habitants, nous avons donc l'obligation de proposer et non d'imposer la dématérialisation des demandes d'ADS aux pétitionnaires ; et en effet, nous n'avons pas l'obligation de dématérialiser l'ensemble de la procédure jusqu'à l'instruction. Cependant, devant toute la complexité de l'externalisation de l'instruction, nous allons inciter les personnes à passer par le portail. Quelqu'un qui vient en Mairie déposer une demande de permis ou autre en version papier, nous oblige en tant que Collectivité, à numériser les documents pour les transmettre aux services instructeurs de la CCPC. Nous incitons donc les gens à prendre le pli de déposer de façon dématérialisée leurs demandes ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Mais le papier reste toujours une éventualité possible ? ».

**Aude Davoine, Directrice Générale des Services reprend la parole :**

« Oui bien sûr ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Donc m'autorisez-vous à signer cet avenant ? Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*). Qui est pour ? (*20 mains levées et 2 pouvoirs « Pour »*). Unanimité. Autre délibération.

**Délibération n°38-2022 : Présentation du Plan Communal de Sauvegarde de Genech.**

Toujours dans la rubrique Urbanisme et Sécurité. Il s'agit de la présentation du Plan Communal de Sauvegarde de Genech.

**Emmanuelle Pascal, Conseillère Municipale prend la parole :**

« Les dossiers de permis de construire déposés sont-ils toujours consultables en Mairie ? ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Oui cela ne change pas, les dossiers sont toujours consultables en Mairie une fois instruits. Concernant la Présentation du Plan Communal de Sauvegarde de Genech, il s'agit d'un gros travail qu'Hervé Capelle a commencé l'année dernière et a finalisé cet été. Le Plan Communal de Sauvegarde vous est présenté physiquement en séance, il est là ; il est également consultable en Mairie. Nous ne le diffusons pas car dessus figurent des noms et numéros de téléphone que nous ne pouvons pas diffuser partout dans la Commune. Le Plan Communal de Sauvegarde a été instauré par l'Article 13 de la Loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile. Conformément à l'Article L.731-3 du Code de la Sécurité Intérieure, le Plan Communal de Sauvegarde est ainsi obligatoire pour toutes les Communes dotées notamment d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI). A ce titre, la Commune de Genech est couverte par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) de la Marque et de ses affluents, conformément à l'Arrêté Préfectoral du 2 octobre 2015. Si le PCS est obligatoire pour certaines Communes, comme la nôtre, il est fortement recommandé pour toutes les autres, afin de faire face si nécessaire aux situations d'urgence. Il détermine donc, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il constitue ainsi le maillon local de l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC). La mise en œuvre du PCS relève de chaque Maire sur le territoire de sa Commune, de sa propre initiative ou sur demande du Préfet. Le PCS de Genech a donc été approuvé par arrêté municipal du 5 septembre 2022. Il est donc opposable à tous depuis cette date sur l'ensemble du territoire. Comme je vous l'ai dit, le PCS de Genech est consultable en Mairie aux heures d'ouverture au public. L'objectif du PCS est donc de mettre en œuvre une organisation

fonctionnelle réactive (testée et améliorée régulièrement) en cas de survenance d'événements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. Les événements graves qui motivent le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde peuvent être : – un événement météorologique majeur (forte tempête, tornade, épisode neigeux exceptionnel, épisode de canicule prolongé...) avec mise en danger des personnes – une inondation d'une partie de la Commune pouvant nécessiter des évacuations de personnes – une attaque terroriste sur la Commune – un accident nucléaire majeur. Le PCS mentionne le Document d'Information Communal sur les risques majeurs, le DICRIM, afin d'informer et de sensibiliser la population aux risques auxquels elle est soumise et aux conseils de comportement à adopter. Le PCS de Genech fait donc suite au DICRIM que nous avons distribué à la population en mars et avril derniers, et qui se retrouve sur le site Internet de Genech en permanence. Le PCS organise la mobilisation et la coordination des ressources humaines (élus et personnel communal en lien avec les services de secours) et matérielles de la Commune pour protéger la population et faire face à un événement de sécurité civile et si nécessaire à une situation de crise. Afin que le PCS de Genech reste opérationnel et que l'équipe municipale se l'approprie, il est primordial de le faire vivre. Cela passe par son actualisation régulière et la réalisation d'exercices communaux. A ce titre, diverses sessions de sensibilisation seront mises en place auprès du personnel communal et des élus locaux. Une réunion d'information au public sera également organisée courant 2023 au sujet des risques pouvant affecter les citoyens et échanger sur le DICRIM. Donc aujourd'hui, il n'y a pas de vote, c'est simplement une prise de connaissance du Plan Communal de Sauvegarde de la Commune ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Je vais revenir quinze ans en arrière, à une époque où j'étais Directeur de l'Ecole Le Petit Prince, l'Administration m'avait demandé de mettre en place un PPMS, un Plan Particulier de Mise en Sécurité. Dans ma culture de l'époque, le PPMS était le petit frère du PCS, sauf qu'il y a quinze ans, quand on a mis en place le PPMS, il n'y avait pas de PCS. Donc la procédure est complètement inversée et ça amène pour moi la question suivante : est-ce qu'il y a un travail qui se fait en lien très étroit avec l'Ecole, puisque normalement le PPMS est une version Ecole du PCS ? Et a-t-on tenu compte du PPMS pour mettre en place le PCS ? Ce qui n'est pas logique, nous avons inversé dans le temps le processus. Les deux plans ne sont pas différents du tout, car tout ce que tu viens de dire là : actualisation régulière et autres, c'est exactement ça. Il faut qu'il y ait un lien étroit entre les deux ».

**Aude Davoine, Directrice Générale des Services reprend la parole :**

« Nous étions sur des temporalités différentes ; je vous rappelle que la Commune de Genech est couverte par un PPRi depuis 2015 et que depuis cette date, elle a l'obligation de se doter d'un PCS. Cela ne fait pas dix ans. De plus, ce sont deux plans qui organisent des espaces différents. Chaque structure a son plan de prévention. Mais je suis convaincue que les personnes qui devaient être sollicitées pour la création de ce PCS l'ont été ; et je ne parle pas que de l'école ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Oui. Mais le PPMS doit être absorbé par le PCS. J'espère que l'Ecole a bien été sollicité pour ce PCS ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Mais nous travaillons en étroite collaboration avec l'Ecole, et Cécile Toison, la Directrice, et pas que sur ce PCS ».

**Milva Masse, Conseillère Municipale Déléguée prend la parole :**

« Oui et dernièrement, en Conseil d'Ecole, ils ont expliqué qu'ils avaient réalisés les exercices incendie adaptés ».

**Patricia Moissette, Conseillère Municipale reprend la parole :**

« Oui. Mais le problème est qu'il y a un PPMS et un PCS. Le jour où il y aura un incident extérieur, je ne suis pas sûre que nous soyons capables actuellement PPMS et PCS d'avoir les mêmes exercices, les mêmes exigences. Je pense qu'il faut juste faire attention ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Je pense que ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Mais pour moi, oui c'est travaillé en complète collaboration. Monsieur Capelle pourra vous répondre sur les actions à mettre en place. Il y aura des exercices et simulations à réaliser mais pas uniquement avec l'Ecole ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Je m'excuse mais si un camion-citerne se déverse devant la Mairie, on déclenche quoi ? Car l'Ecole est à proximité. L'Ecole va donc déclencher son PPMS et la Commune son PCS, deux choses différentes ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Deux choses différentes qui vont dans le même sens. Dans ce cas, on ne va pas demander aux enfants de quitter l'Ecole et de se réfugier dans la salle polyvalente. Les enfants seront enfermés dans l'Ecole. Ils ont leur protocole et nous, nous avons le nôtre ; mais on va travailler en partenariat, ensemble. Et il n'y a pas que l'Ecole, nous avons également des entreprises, je prends l'exemple de Lecouffe qui a son plan d'actions, comme l'Institut, comme Charlotte Perriand, et autres. Nous allons travailler ensemble ».

**Fleury Loyez, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Je fais le pendant avec l'hôpital où nous avons les plans blancs que nous pouvons déclencher. En fait, tout dépend d'où part le problème. Si c'est un problème à l'Ecole, c'est le PPMS, si c'est un problème dans la Commune, ça sera le PCS ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« C'est ça, et chacun est responsable de ses actions. Le PCS ne vient donc pas au-dessus des autres plans. Si vous n'avez pas d'autres remarques, nous allons passer à la délibération suivante. Je rappelle que la délibération concernant la présentation du PCS n'appelait pas de vote de l'Assemblée.

**Délibération n°39-2022 : Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la Commune.**

La délibération 39 concerne l'extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la Commune. La Municipalité de Genech a exprimé à plusieurs reprises sa volonté d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies et de la préservation de l'environnement. Une réflexion a d'ailleurs été engagée par la Municipalité dès l'été 2020, en lien avec les divers confinements imposés par la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, encore plus pertinente aujourd'hui qu'hier, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. L'Article L.2212-2 du CGCT énonce que les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent des pouvoirs de police du Maire, qui dispose donc de la faculté de prendre, à ce titre, des mesures de prévention, de suppression ou de limitation du fonctionnement de l'éclairage, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. Dans ce sens et d'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, notamment sur le territoire de la Communauté de Communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Techniquement, la coupure de nuit implique la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La Commune

a donc sollicité le syndicat d'énergies pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires. Il est donc envisagé de couper l'éclairage public de 23h00 à 05h00, sans distinction spécifique sur l'ensemble du territoire de la Commune, à compter du 25 novembre prochain. Un bilan sera fait régulièrement afin d'ajuster si besoin cette plage horaire : en période de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit, par exemple. Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. Cette démarche, nous en avons déjà parlé au début du confinement avec des genechois qui, puisque nous n'avions pas le droit de sortir à ce moment-là, souhaitaient respecter la trame noire. Et en septembre, a également été voté en Communauté de Communes, un engagement à faire des efforts sur ce sujet. La majorité des communes de la Communauté de Communes coupe l'électricité, vous le voyez dans la presse ; certains de 22h00 à 06h00, d'autres de 22h00 à 04h00, en fonction des activités. Aujourd'hui, je vous propose de couper l'éclairage public de 23h00 à 05h00. Nous avons travaillé avec la Gendarmerie qui nous a certifié après étude qu'il n'y avait pas d'incidence sur les cambriolages, au contraire, puisqu'un cambrioleur qui voit clair grâce à l'éclairage public n'a pas besoin de s'éclairer pour forcer une porte, alors que s'il est complètement dans le noir, il s'éclaire lui-même et se rend donc visible. Et en termes d'accidents de circulation, les Communes où il y a le plus d'éclairage connaissent un plus fort taux d'accidents que les autres : on roule plus vite quand on voit bien ; quand il fait plus sombre, on réduit la vitesse, on est plus prudent.

Cette proposition d'extinction de l'éclairage vient en complément d'une démarche écologique et économique que nous avons initiée : le passage des points lumineux de la Commune au Led ; nous avons presque terminé.

Sur la Commune, nous avons dix-sept armoires qui permettent de gérer l'éclairage public ; à chaque fois que l'on intervient sur une armoire, cela coûte environs 80 euros, mais la Communauté de Communes s'est engagée à le faire gratuitement pour nous.

Une armoire n'est cependant pas équipée d'horloge. Elle est dotée d'un détecteur solaire qui déclenche l'éclairage quand il n'y a plus de luminosité. Nous sommes aujourd'hui en rupture d'horloge car presque toutes les communes veulent en équiper leurs armoires pour pouvoir couper la nuit. Beaucoup de commandes sont donc en attente. Je suis en train de négocier pour récupérer une horloge d'occasion, sans garantie. Aussi, il est possible que deux rues puissent ne pas être coupées à partir du 25 novembre, deux rues qui dépendent de l'armoire posant difficultés : la route de Cobrieux et l'allée du Bicentenaire. Des rues où habitent des élus. Vous comprendrez que cela m'importe de régler le problème de l'horloge rapidement ; je vois ça assez mal que l'on éteigne tout Genech sauf ces deux rues.

**Patricia Moissette, Conseillère Municipale reprend la parole :**

« Qu'en est-il des illuminations de Noël ? ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Nous avons décidé de maintenir les décorations qui sont en Led. Seront donc posées les décorations du cœur de Genech ainsi que les deux nouvelles guirlandes que l'on a déjà mises. Je pense que nous ne mettrons pas le rideau sur l'Eglise car il est dégradé et non réparable. Nous avons choisi de laisser les éclairages qui consomment peu. Les illuminations se couperont à 23h00 et se rallumeront à 05h00 comme le reste. On s'est dit qu'un peu de gaieté ferait du bien ; donc les éclairages de Noël seront maintenus. Et la crèche sera installée également à la Saint Nicolas. Avez-vous des questions sur l'extinction partielle de l'éclairage public de 23h00 à 05h00 ? ».

**Emmanuelle Pascal, Conseillère Municipale reprend la parole :**

« Au niveau de l'information à la population, qu'est-il prévu ? Tu parlais également d'une signalisation ? ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Oui tout à fait, il est prévu une information sur le bulletin municipal que vous allez distribuer ce week-end normalement. Il y aura également une information sur Ma Mairie En Poche, qui est très utilisé ; sur le panneau lumineux et sur la page Facebook de la Commune. Beaucoup de généchois, que j'ai rencontré lors de réunions, sont déjà informés de cette démarche. Et nous allons également faire l'achat de deux panneaux d'information, même si ce n'est pas une obligation, que l'on installera à l'entrée du village ; ces panneaux préviendront les personnes que la Commune coupe son éclairage de 23h00 à 05h00.

La délibération n'était pas en soi une obligation, mais c'est un souhait de ma part d'en discuter entre nous et que la décision soit prise ensemble. Sinon un arrêté municipal doit être pris et transmis notamment en Gendarmerie. Si vous n'avez pas d'autres questions, nous allons passer au vote. Qui est pour que l'éclairage public soit interrompu de 23h00 à 05h00 à compter du 25 novembre prochain et ainsi pour que je prenne l'arrêté municipal qui précisera les modalités d'application de cette mesure ? (**20 mains levées et 2 pouvoirs « Pour »**). Qui est contre ? (**Personne**) Qui s'abstient ? (**Personne**). Unanimité. En complément d'informations, il faut savoir que nos lampadaires sont allumés 4 100 heures par an, c'est-à-dire, 11h23 par jour en moyenne ; et puisqu'on va les couper 6h00 par jour, nous allons réduire de 54% leur utilisation, ce qui n'est pas anodin aujourd'hui en termes de coût d'énergie. Délibération suivante.

**Délibération n°40-2022 : Retrait de la Délibération municipale n°018-2022 approuvant l'adhésion au groupement de commandes de la CCPC pour la passation d'un marché public relatif à l'acquisition, l'installation et la maintenance d'équipements numériques de vidéoprotection.**

La délibération 40 concerne un retrait de délégation. Le 28 mars 2022, la CCPC a voté la constitution d'un groupement de commandes permettant l'acquisition, l'installation et la maintenance d'équipements numériques de vidéoprotection. Nous avons adhéré à ce groupement de commandes par délibération municipale n°018-2022, le 1<sup>er</sup> juin 2022. Par courrier en date du 15 juin 2022, Le Président de la Communauté de Communes, Luc Foutry a exposé aux Communes ayant adhérees à ce groupement de commandes que la Commission Communautaire dédiée à cette thématique avait écarté le volet maintenance des matériels du marché à venir. Or, il apparait que le Syndicat de la Fibre Numérique 59/62 ait lancé un groupement de commandes dédié à l'acquisition et la maintenance des équipements de vidéoprotection. Nous n'allons donc pas nous priver de cette possibilité. Aujourd'hui, pour pouvoir adhérer à un nouveau groupement de commandes, il nous est demandé de nous retirer du groupement auquel nous avons adhéré par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2022. Je vous demande donc si vous êtes pour procéder au retrait de la délibération municipale n°018/2022 du 1<sup>er</sup> juin 2022 relative à l'adhésion au groupement de commandes de la Communauté de Communes pour la passation d'un marché public relatif à l'acquisition, l'installation et la maintenance d'équipements numériques de vidéoprotection ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Si l'on adhère à ce groupement, c'est pour acquérir du matériel de vidéoprotection. Quelle Commission s'occupera de ce sujet ? ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Je pense que c'est un sujet que l'on travaillera en Conseil Municipal après en avoir discuté en Commission Voirie. Mais c'est une évidence que nous travaillerons ensemble ce sujet.

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« C'est un sujet qui aurait pu être abordé au sein de la Commission que portait Fleury ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Oui, mais pas que. David Merlin a également dans sa délégation et donc dans sa Commission un volet sécurité. C'est un sujet qui concerne tout le monde. En l'occurrence, nous votons ici

pour le retrait. Donc qui est pour le retrait ? (**20 mains levées et 2 pouvoirs « Pour »**). Qui est contre ? (**Personne**) Qui s'abstient ? (**Personne**). Unanimité. Délibération suivante.

**Délibération n°41-2022 : Adhésion de la Commune à la Centrale d'Achats du Syndicat de la Fibre Numérique 59/62 pour l'acquisition de matériels de vidéoprotection et l'accompagnement par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) dédié.**

La délibération 41 concerne donc l'adhésion de la Commune à la Centrale d'Achats du Syndicat de la Fibre Numérique 59/62 pour l'acquisition de matériels de vidéoprotection et l'accompagnement par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) dédié. Puisque nous nous sommes retirés d'un groupement de commandes, c'est pour rentrer dans un autre. Il y a de gros avantages à y adhérer : on va pouvoir bénéficier des conseils et de l'expertise d'un AMO dédié, ce qui n'est pas négligeable. Donc m'autorisez-vous à adhérer à la Centrale d'Achats du Syndicat de la Fibre Numérique 59/62 pour l'acquisition de matériels de vidéoprotection, à me faire accompagner d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage dédié et qualifié au sein du Syndicat précité, et à signer tous les documents inhérents à cette adhésion ? Qui s'abstient ? (**Personne**). Qui est contre ? (**Personne**). Qui est pour ? (**20 mains levées et 2 pouvoirs « Pour »**). Unanimité. Délibération suivante.

**Délibération n°42-2022 : Signature de la convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59 – Pole santé au travail.**

La Délibération 42, en Ressources Humaines, concerne la signature de la convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59 – Pôle santé au travail. Aude, je vous laisse la parole .

**Aude Davoine, Directrice Générale des Services reprend la parole :**

« Vous aviez déjà voté l'adhésion au pôle santé sécurité au travail du CDG59 en octobre 2020. La convention que Madame le Maire a signé à l'époque doit être revue aujourd'hui, du fait de la professionnalisation des compétences du Centre de Gestion en termes de santé et de sécurité. Cette professionnalisation implique également une évolution des tarifs proposés par le Centre de Gestion du Nord. Cette évolution fait suite à la parution du Décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la Fonction Publique Territoriale qui consacre les équipes pluridisciplinaires de santé au travail animées et coordonnées par un médecin du travail. Les actions des psychologues du travail, ergonomes, préventeurs, assistantes sociales, infirmières du travail sont désormais organisées par les médecins du travail du pôle prévention santé au travail du Centre de Gestion. Ainsi, les professionnels de santé au travail les mieux à même d'accompagner nos agents dans le cadre de leur suivi sont mobilisés. Ces professionnels peuvent être également amenés à déployer des actions collectives au sein de notre Commune. Pour tenir compte de cette évolution, le Centre de Gestion adapte sa facturation et la simplifie. Jusqu'à présent les visites et actions de ces professionnels étaient facturées à la journée ou demi-journée ; à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous aurons accès à ces prestations en versant une contribution annuelle de 85 euros par agent, en tant que Collectivité affiliée à titre obligatoire ou volontaire. L'ensemble des éléments est repris dans la convention d'adhésion annexée à la délibération qui vous a été transmise.

**Emmanuelle Pascal, Conseillère Municipale reprend la parole :**

« C'est l'équivalent de la médecine du travail pour les agents ? ».

**Aude Davoine, Directrice Générale des Services reprend la parole :**

« Oui tout à fait. C'est le médecin du travail qui va organiser les visites médicales pour les agents de la Collectivité. Mais ce n'est pas que cela, un agent peut, par exemple, demander à bénéficier d'une aide psychologique auprès du médecin du travail référent de la Collectivité ; ce médecin va le recevoir et l'orienter vers un médecin spécialisé dans une certaine pathologie. Il devient le maillon essentiel et c'est une très bonne chose. Cette convention débutera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de trois ans ».



**Madame le Maire reprend la parole :**

« Merci Aude. Avez-vous des questions ? Non ? Je vous propose de passer au vote. Approuvez-vous l'adhésion de la Commune de Genech aux services de prévention « Pôle Santé au Travail » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et m'autorisez-vous à signer la convention précitée ? Qui est contre ? (**Personne**). Qui s'abstient ? (**Personne**). Qui est pour ? (**20 mains levées et 2 pouvoirs « Pour »**). A l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé. Je vais passer aux informations.

**Informations municipales :**

Je voulais vous informer du décès brutal le 7 octobre dernier de Marc Léopold qui a travaillé avec nous pendant plusieurs années sur le site Internet de la Commune. Il était le gérant de la Société Emile-Web. Personnellement, j'avais également beaucoup travaillé avec lui lors du mandat précédent. Je vous annonce ceci avec beaucoup d'émotion.

Je voulais vous rappeler que, comme indiqué dans le Procès-verbal de la séance du 29 juin, Monsieur Dollet a quitté ses fonctions l'été dernier et je me souviens vous avoir répété à plusieurs reprises, que nous allions passer une période estivale compliquée sans DGS. Je vous avais donc alerté, comme les genéchois et la Communauté de Communes sur cette situation. Je voulais donc remercier vivement Séverine Marson et Florence Gaillet, qui ont tenues la Mairie pendant deux mois, avec les élus. En tant qu'agents administratifs, elles ont été remarquables et ont su gérer énormément de choses en lien notamment avec la Communauté de Communes. Nous pouvons les applaudir. J'en profite également pour vous faire part de mon mécontentement à la lecture de certaines tribunes. Quand je lis, que l'on ne travaille pas, que rien ne se passe ou qu'il n'y a pas eu de Conseil Municipal depuis quatre mois, je me dis que vous n'avez pas compris la situation. Quand je vois tout le travail effectué depuis le 1<sup>er</sup> septembre et l'arrivée de notre nouvelle DGS, cela me fait mal au cœur, non pas pour moi mais pour nos agents et notre DGS.

**Patricia Moissette, Conseillère Municipale reprend la parole :**

« On parle de quatre mois et demi, pas de deux mois comme tu le dis ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« J'ai bien dit que pendant deux mois, nous n'avions pas de DGS. Il a fallu ensuite que Madame Davoine arrive et puisse s'approprier nos sujets. Nous avons obligation de faire quatre Conseils Municipaux par an. Nous en faisons plus en fonction des délibérations et en fonction de l'actualité. Il ne faut pas croire que nous ne travaillons qu'en Conseil Municipal, nous travaillons au quotidien. Il ne faut pas croire que nous ne travaillons que dans les Commissions. Les élus passent ou appellent quasiment quotidiennement en Mairie. Nous travaillons donc au quotidien. Nous n'attendons pas les Commissions ou les Conseils Municipaux pour proposer des actions et travailler nos dossiers. Lire qu'il ne se passe rien alors qu'on ne vous voit pas quand on organise quelque chose, me laisse perplexe ».

**Patricia Moissette, Conseillère Municipale reprend la parole :**

« Je suis correcte. Commission Animations ou CCAS, je n'ai pas été sollicité depuis x temps. Me demander d'aider à des manifestations, alors que je fais partie des Commissions pour lesquelles on ne m'invite plus... Des choses ont été faites, sans qu'on soit conviés à des réunions, à des Commissions ; je n'ai pas reçu d'invitation ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Concernant le CCAS, vous avez reçu une demande pas plus tard que la semaine dernière de Guillaume Labarre »

**Patricia Moissette, Conseillère Municipale reprend la parole :**

« Je parle de la Commission Animations ».

**Stéphanie Blanchard, Deuxième Adjointe au Maire prend la parole :**

« Mais la Commission Animations, en septembre-octobre, à part le week-end théâtre qui a lieu tous les ans, il n'y a pas eu d'animations spécifiques. Nous n'allons pas organiser des Commissions pour cela ».

**Patricia Moissette, Conseillère Municipale reprend la parole :**

« Je dis que ça serait bien que l'on se voie pour avancer sur des sujets ».

**Sophie Berqué, Conseillère Municipale Déléguée prend la parole :**

« Quand il y a des informations, je vous la communique ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Ce qui me gêne, c'est la mauvaise foi ».

**Patricia Moissette, Conseillère Municipale reprend la parole :**

« La mauvaise foi est des deux côtés ».

**Stéphanie Blanchard, Deuxième Adjointe au Maire prend la parole :**

« Je n'ai pas l'impression d'être de mauvaise foi ».

**Patricia Moissette, Conseillère Municipale reprend la parole :**

« Je ne parle pas de toi, je parle d'une personne qui est en train de me faire passer pour une mauvaise personne. Non, je suis désolée, je respecte tout le monde, et j'aimerais que l'on me respecte aussi ».

**Aude Davoine, Directrice Générale des Services reprend la parole :**

« Madame Moissette, je me permets juste de vous rappeler que je suis arrivée au 1<sup>er</sup> septembre ; je pense donner tout mon professionnalisme pour la Commune. Faire un Conseil Municipal un 16 novembre, je ne pouvais sincèrement pas faire plus rapide. J'ai dû conjuguer mon arrivée avec l'appropriation d'une nouvelle organisation, la prise de connaissance de nouveaux projets, la connaissance de mes agents, qui était pour moi une priorité. Organiser un Conseil Municipal avant n'était pas réalisable ni une priorité entendable ».

**Patricia Moissette, Conseillère Municipale reprend la parole :**

« Juste une précision alors. Être informés ».

**Aude Davoine, Directrice Générale des Services reprend la parole :**

« Être informés de quoi ? ».

**Patricia Moissette, Conseillère Municipale reprend la parole :**

« Juste une information sur ce qui allait se passer et de la délicatesse ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Mais Madame Davoine vous a envoyé un mail à son arrivée ».

**Aude Davoine, Directrice Générale des Services reprend la parole :**

« Oui, et ce mail vous signifiait d'ailleurs que je me tenais à votre disposition. Une main tendue vers vous pour vous dire que j'étais disponible pour échanger. Je ne suis pas élue de la Commune, mais DGS ; donc si vous vouliez avoir des informations, libre à vous de m'envoyer des mails ou de m'appeler, je vous aurais répondu avec plaisir ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Juste un mail pour nous prévenir qu'il n'y aurait pas de Conseil avant ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Je vous précise juste que l'information va dans les deux sens. Rien ne vous empêche de passer en Mairie et de poser des questions. L'information, les personnes peuvent également venir la chercher. Mais penser à vous alerter sur le fait qu'il ne se passera pas quelque chose... alors ça, c'est inédit. Je vous demande simplement du respect pour le travail des élus et des agents.

Autres informations. Des travaux ont démarré derrière la Zone d'Activités. Je vous ai déjà présenté le Schéma cyclable intercommunal, qui fait écho à notre propre schéma cyclable communal. Celui de la CCPC traverse donc Genech et nous l'avons validé au début du mandat. L'année dernière, nous avons été les premiers à commencer les travaux de ce Schéma cyclable. Ils avaient eu lieu à la Bertellerie, à l'entrée de Cobrieux, mais aussi vers Nomain et à l'entrée du Plumont. Cette année, nous avons de nouveau eu la chance d'être éligible à ce projet, et nous avons deux zones inscrites : - une partie de la Zone d'Activités, sur la chouette balade, jusqu'au Pont de la Caillière qui va vers Templeuve. Il va y avoir une piste cyclable double sens, couplé avec une plantation de haies ; - et une partie le long de la rue de la Libération vers le pont de la Caillière pour rejoindre la piste cyclable Templeuve-Genech qui existe déjà (**Le Schéma cyclable est projeté à l'écran**). Cette deuxième portion devrait s'effectuer avant la fin de l'année, je l'espère, mais nous avons un problème de bornage : le cultivateur qui occupe le champ empiète le domaine public, il faut donc régulariser la situation.

En parallèle, lors de la semaine de la mobilité, la Communauté de Communes a installé à ses frais neuf arceaux vélos sur la Commune : trois au niveau de la Médiathèque, trois au niveau de la Mairie et trois au niveau de l'aire de jeux. On nous a également sollicité cette semaine pour savoir si nous voulions acheter cette fois des arceaux vélos. Nous avons répondu favorablement pour en installer à deux ou trois autres endroits de la Commune.

Nous avons lancé la bourse au permis avec le CCAS. Nous avons reçu deux très bons dossiers. Deux jeunes genechois vont donc pouvoir bénéficier d'une aide pour passer le permis ; et en échange, ils s'engagent à donner trente-cinq heures de travail à la Commune. Ils vont pouvoir nous accompagner sur des actions pendant l'année à hauteur de trente-cinq heures. C'est un bon démarrage pour le lancement de cette bourse au permis.

Il y a eu un incendie sur une maison à Genech, mercredi dernier. Je souhaite passer un message de mécontentement. Nos pompiers volontaires n'ont plus de camion pour face aux incendies, depuis le mois de mars. Une panne les prive donc de la grande échelle depuis lors. En juillet, suite à deux incendies mineurs, j'avais déjà adressé un courrier à Jacques Houssin, Président du SDIS, en lui demandant de solutionner le problème. En vain. Mercredi dernier, nos pompiers sont arrivés les premiers sur place, mais pendant deux minutes n'ont pu faire que de la reconnaissance faute d'équipements adaptés. Ils ont ensuite attendu six minutes que les pompiers de Templeuve arrivent, puis ceux d'Orchies, de Cysoing et de Villeneuve d'Ascq. Nous avons donc perdu du temps. Je ne dis pas que la maison aurait pu être sauvée, mais qu'un jour on assistera à un drame car s'il y avait eu quelqu'un dans la maison mercredi, ils auraient été incapables d'aller lui prêter secours, faute d'échelle. Suite à cet évènement, je vais refaire un courrier au Président du SDIS, alors que cette compétence représente une part non négligeable dans notre budget.

**Stéphanie Blanchard, Deuxième Adjointe au Maire prend la parole :**

« Mais quelle a été la réponse à ton premier courrier ? ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Que les pièces pour réparer le camion n'étaient pas disponibles. Qu'ils faisaient au plus pressé et que dès que le camion était réparé, il serait restitué au CIS. Mais cela datait du mois de juillet ».

**Pierre Dorchies, Premier Adjoint au Maire prend la parole :**

« C'est un problème de gestion interne. Au même titre que lors d'un accident, Genech intervient, ce qui a un coût énorme alors qu'ils ne peuvent rien faire. Donc Templeuve intervient. Avec deux pompiers compétents qui peuvent porter secours, ils se retrouvent à huit. Il y a quand même quelqu'un à la fin qui paye l'addition. Ils doivent donc avoir une très mauvaise gestion ».

**Jacques Degraeve, Conseiller Municipal Délégué prend la parole :**

« Mais ils ne veulent plus de petits camions. Ils n'ont plus que des gros camions ; et les gros ne rentrent pas dans la caserne de Genech ».

**Pierre Dorchies, Premier Adjoint au Maire reprend la parole :**

« Et le problème des pièces, c'est faux. Ils ont des camions équipés, sur des parkings, et qui ne roulent pas. C'est donc politique ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Après, il n'est pas question de fermer le centre de Genech. Par contre, effectivement, ils utilisent aujourd'hui des camions pour lesquels il est nécessaire d'avoir le permis poids lourds, et qu'ils ne pourraient pas rentrer dans la caserne de Genech. Il y a en effet plusieurs problèmes, mais tout ce que je vois c'est la sécurité des administrés, le reste n'est pas mon problème.

Autre information, le centre aéré de la première semaine des vacances d'octobre s'est très bien passé. Encore une belle réussite et une belle implication de la Directrice et des Animateurs. Par contre, il y a une carence sur l'accueil des ados. Nous avons donc fait une proposition à la Communauté de Communes, qui je l'espère sera suivie : il s'agit de mettre en place un club sodas pour la première semaine des vacances de février ; un club dédié à une quinzaine d'ados pour faire des activités spécifiques. Nous accueillons les ados pendant l'été mais rien n'est prévu sur le reste des vacances scolaires. En parallèle, nous réfléchissons sur la possibilité d'ouvrir les centres, à moyen ou long terme, les deuxièmes semaines des petites vacances ; même si, aujourd'hui, après avoir échangé avec la Communauté de Communes, ce n'est pas une demande pour notre territoire

Enfin, dernière information ; j'ai été auditionné en Gendarmerie suite à la plainte déposée par Monsieur Malfait à l'encontre de Stéphanie Blanchard et de David Merlin pour casse de son appareil photo. La plainte a été classée sans suite car j'ai confirmé lors de cette audition qu'il n'y avait pas eu casse de l'appareil photo de Monsieur Malfait.

**Hugues Malfait, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Je vais répondre à votre dernière information. Est-ce que ceci est à exposer en Conseil Municipal, je vous pose la question ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Il s'agit d'une chose qui s'est passée en Conseil Municipal et qui concernait deux Adjointes, donc oui c'est important que ce sujet soit abordé en Conseil Municipal ».

**Hugues Malfait, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« C'est important ou c'est une forme de vengeance de votre part ? ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Vengeance de quoi puisque ceci a été classé sans suite ».

**Hugues Malfait, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Donc pourquoi vous en parlez ? Vous avez besoin d'une réunion municipale pour exposer ceci ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Monsieur Malfait, on ne peut pas à la fois sur un même Conseil me reprocher de ne pas donner assez d'information et en même temps me reprocher d'aborder certains sujets. Ce n'est pas la première fois que vous nous attaquez en ce sens. Je n'ai pas applaudi parce que l'affaire a été classé sans suite, je relaye une information. Une plainte a été déposée, il n'y a pas eu casse de l'appareil photo, je le signale simplement, je ne porte pas de jugement ».

**Hugues Malfait, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Vous êtes très bonne en communication Madame le Maire, continuez comme ça ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Je vous remercie Monsieur Malfait. Je passe aux questions écrites du groupe « Genech pour vous ».

**1°** Dans l'éditorial n°61 du dernier Flash Infos, Madame le Maire promet de ne pas répercuter la revalorisation des tarifs du prestataire sur le prix des repas payés par les familles ». C'était l'une de nos demandes. Nous nous en réjouissons, donc. Les choses ne devant malheureusement pas

s'arranger avec la prévision d'une inflation à deux chiffres, nous souhaitons que l'augmentation du coût des matières premières continue à être imputée au budget communal. A ce sujet, les députés ont ajouté une enveloppe dédiée au budget rectificatif, voté cet été. Le texte prévoit un soutien de 430 millions d'euros pour les communes. La ville de Genech a-t-elle perçu cette aide et si oui, quel en est le montant ?

> Alors malheureusement non, car nous ne rentrons pas dans les critères, qui sont d'ailleurs assez strictes. J'aurai aimé ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« La Commune est trop riche en fait ».

**Pierre Dorchies, Premier Adjoint au Maire reprend la parole :**

« Pas suffisamment pauvre ».

**Aude Davoine, Directrice Générale des Services reprend la parole :**

« Il y a des critères cumulatifs à respecter dans lesquels nous ne rentrons pas ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Nous aurions bien voulu mais ce n'est pas possible ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Donc à priori, il n'y aura pas d'augmentation pour les familles ? C'était surtout cela qui nous intéressait. Il n'y aura donc pas de nouvelles augmentations du tarif de cantine pour les familles ? ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Non, mais nous l'avons d'ailleurs décidé lors du vote du dernier budget. Nous en reparlerons par contre lors du vote du prochain budget. Pour préparer le prochain budget, nous parlerons d'ailleurs de beaucoup de choses : de l'augmentation du coût de l'énergie, de l'augmentation des coûts d'assurance. Madame Davoine était en réunion hier sur ce dernier sujet ; il faut savoir qu'avec le nouveau contrat d'assurance, nous allons subir une hausse de 54% sur les assurances des biens ; soit une augmentation possible de près de 14 000 euros. Donc en termes de débat budgétaire, nous allons forcément devoir nous poser des questions. Nous avons également des incertitudes sur le coût à venir des énergies, nous ne savons pas ce qui nous attend.

**2° Les départs de Madame PROY (plein temps) et de Madame MAZINGUE (temps partiel pour la partie administrative). Ce manque d'1,5 postes risque d'être préjudiciable au bon fonctionnement des différents services municipaux. Est-il prévu de pourvoir ces deux postes ? Comment imaginer qu'autant de temps de travail puisse être supprimé sauf à penser qu'il n'était pas utile...**

> Nous n'avons pas eu que ces départs. Nous avons également eu le départ de Angélique, notre ATSEM, qui est partie et que l'on a fort heureusement remplacée très vite cet été. Et effectivement, le départ de Madame Proye et de Madame Mazingue ; Madame Mazingue était d'ailleurs plus sur l'école. Je vais revenir sur ce que nous disions tout à l'heure ; Madame Davoine est arrivée au 1<sup>er</sup> septembre, elle prend donc connaissance de tous nos dossiers et de notre façon de travailler ; elle va donc initier un recrutement si besoin en fonction de l'activité. Aude, souhaitez-vous prendre la parole ? ».

**Aude Davoine, Directrice Générale des Services reprend la parole :**

« Je pense qu'en arrivant, il eut été maladroit de ma part de procéder en urgence à un recrutement au risque de ne pas évaluer correctement la situation et de le regretter peut-être ultérieurement ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Vous n'êtes pas du tout en cause. Mais, quand on voit qu'il y a un poste et demi en moins, on s'interroge. Sur ce poste et demi, il y a quand même du travail qui était réalisé ».

**Aude Davoine, Directrice Générale des Services reprend la parole :**

« Monsieur Grulois, mon propos n'était pas de dire qu'il ne fallait pas recruter. Je vous expliquais pourquoi les recrutements n'avaient pas encore été lancés. Je me suis laissée jusqu'à la fin d'année pour établir un rapport d'étonnement, duquel découlera une certaine organisation. Le but est d'intégrer l'activité, mais également les affinités et les compétences de travail de chacun. Mes prédécesseurs avaient peut-être des prédispositions pour certains domaines que je n'ai pas et inversement. Tout doit être pour moi repenser globalement avec les équipes en présence qui sont essentielles et selon leurs propres affinités. J'ai donc besoin de temps pour savoir comment je veux et je peux m'organiser, comment répartir si besoin les tâches de chacun, dans le seul but de ne rien regretter par la suite ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Ma question était légitime ».

**Aude Davoine, Directrice Générale des Services reprend la parole :**

« Mais ma réponse l'est tout autant, il me semble ».

**Pierre Dorchies, Premier Adjoint au Maire reprend la parole :**

« Et nous étions peut-être en sureffectif ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Question suivante.

**3°** La limitation à 30 km/h dans notre commune, comme dans la quasi-totalité des villes voisines, répond-elle à une consigne de la CCPC, du Département, de la Région... ? S'il est indéniable que la sécurité des personnes s'en trouve renforcée, force est de reconnaître que la vitesse de 30 km/h est difficilement tenable et même parfois dangereuse, tant le ralentissement extrême que cela implique, incite les suivants à doubler dans des conditions souvent à hauts risques. Ne serait-il pas plus judicieux de sélectionner quelques points particulièrement dangereux et de réserver la limitation à 30 km/h à ces seuls points chauds ?

> C'est ce que nous avons fait. Nous n'avons pas passé tout Genech à 30 km/h, contrairement à beaucoup d'autres villes qui ont fait ce choix. Nous avons passé en zone 30, les parties du village qui nous paraissaient les plus accidentogènes ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« En quelques mois, nous avons vu fleurir des 30 un peu partout dans le secteur ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« C'est parce que nous les avons matérialisées pour les signaler. En plus, ces zones 30 accompagnent notre schéma cyclable : sur les zones à risques en vélos, nous faisons ralentir les véhicules. Mais nous n'avons pas fait le choix de passer l'ensemble de la Commune à 30 km/h, contrairement à Cysoing, Bouvines, Sainghin il me semble ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Oui en quelques mois, nous avons vu passer des villes à 30 un peu partout. Donc ma question était y a-t-il eu des consignes en ce sens ? ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Non, si nous avons eu la consigne de le faire, nous l'aurions fait. Chacun est libre de faire ce qu'il veut. De toute façon, on sait bien que tout à 30 n'est pas tenable, la gendarmerie elle-même nous le dit. Les gens doivent faire plus attention, c'est tout.

**4°** Où en est le PLU ? A quelle date l'enquête publique devrait-elle démarrer ?

> David, c'est pour toi ».

**David Merlin, Troisième Adjoint au Maire reprend la parole :**

« Les consultations auprès des PPA ont été envoyées au 21 juillet. Les avis sont en cours de retour. Un des PPA a demandé un complément d'informations ; et ce complément

d'informations a reculé le délai de réponse pour ce PPA là ; donc nous attendons le retour pour le 7 décembre. L'Enquête Publique devrait avoir lieu début 2023 ».

**Hugues Malfait, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Le PLU qui a été envoyé, l'a été envoyé en Préfecture ? ».

**David Merlin, Troisième Adjoint au Maire reprend la parole :**

« Chez les PPA, les Personnes Publiques Associées ».

**Hugues Malfait, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« D'accord. Est-ce qu'il a été modifié, retoqué ? ».

**David Merlin, Troisième Adjoint au Maire reprend la parole :**

« Comme je l'ai déjà indiqué en Conseil Municipal et en Commission Urbanisme, il a été validé en Conseil Communautaire le 4 juillet dernier ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« C'est celui-ci qui est actuellement étudié par les PPA. Nous attendons les retours. Nous déroulons la procédure qui est effectivement très longue.

5° L'éclairage nocturne de l'espace « vétérinaire » à l'entrée de la commune semble se poursuivre malgré les demandes de la Commune...En plus de constituer une « pollution visuelle », un danger d'éblouissement des automobilistes existe. Que faire ?

> Depuis le début du mandat, Anne est intervenue. Madame Davoine prend attache actuellement avec la vétérinaire pour faire connaissance et puis lui rappeler les réglementations en termes de luminosité, d'affichage et d'entretien de sa parcelle. C'est d'autant plus important que l'éclairage de la Zone d'Activités va être coupée comme le reste de la Commune. Pour information, l'éclairage de la déchetterie ne pourra pas être coupé sur les mêmes créneaux, car des bennes arrivent la nuit, et ils ont en plus la vidéoprotection. En tout cas, dans la Zone d'Activités, il n'y aura plus de lumière entre 23h00 et 05h00, donc le problème d'éclairage de la vétérinaire se verra d'autant plus. Mais c'est en cours avec Madame Davoine.

5° Travaux en commissions : Certaines commissions sont régulièrement réunies, d'autres peu ou pas... La commission constitue pourtant l'endroit privilégié pour l'élaboration des différents projets de la Commune. Il est donc important de ne pas se priver de cette procédure. Ne pourrait-on pas, de manière systématique (soit lors de chaque Conseil Municipal) avoir un Compte-rendu (même succinct) des pistes de travail de toutes les commissions. Il nous semble primordial que chaque élu ait connaissance de tous les projets prévus dans sa commune. Il ne s'agit pas de court-circuiter les réflexions des différents groupes, mais simplement d'avoir les informations avant le reste de la population.

> Je pense que lorsque les Adjointes et les Conseillers délégués ont des informations, ils vous les donnent déjà en Conseil Municipal. Je répète qu'il n'y a pas que lors des Conseils ou des Commissions que l'on travaille. Je répète également que les actions ou manifestations que l'on mène se terminent souvent par un pot, un café, et c'est lors de ces rendez-vous que l'information passe le plus souvent. Je vous invite donc vraiment à participer à ces animations ».

**Stéphanie Blanchard, Deuxième Adjointe au Maire reprend la parole :**

« Je voulais revenir sur la remarque de Patricia et les Commissions Animations : après les deux derniers Conseils Municipaux, je vous ai informé que j'avais mis en place un calendrier partagé. J'avais d'ailleurs demandé à avoir vos adresses mails pour que vous puissiez y avoir accès. Après le dernier Conseil, j'avais également listé les manifestations à venir. Je souhaitais faire de même ce soir, après le Conseil, et vous lister ce qui va se passer en novembre et décembre ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Question suivante.

6° Aire de jeux – Tyrolienne : Il semble que la nouvelle aire de jeux (fort utile au demeurant) soit utilisée par des enfants ayant (largement) dépassé la limite d'âge... La tyrolienne, notamment,

semble poser le plus de problèmes. Comment faire passer une information (que les parents relateront auprès de leurs « grands ») demandant de veiller au respect de la sécurité.

> Nous sommes déjà très contents car cette aire de jeux rencontre un vif succès. Ce n'est pas uniquement une question d'âge, c'est également une histoire de poids. Mais nous sommes conscients du problème. Régulièrement, nous allons faire la police. Nous avons justement écrit un mot dans le bulletin municipal qui redonne l'information. Cette information est également donnée aux lycées. Nous faisons tout ce que nous pouvons. Il y a également les panneaux d'information à l'entrée. Mais c'est aussi un problème d'éducation. C'est également aux parents à expliquer à leurs enfants qu'ils ne peuvent pas faire n'importe quoi. Nous avons également le bureau de contrôle qui vérifie les installations. Ce qui est compliqué, c'est de vérifier constamment l'état des jeux afin d'éviter qu'un enfant se blesse. En tout cas, il n'y a pas eu d'accident à ce jour. La gendarmerie est également prévenue. Quand elle passe, elle sensibilise ; les voisins le font également. A nous aussi, quand on passe, de rappeler aux jeunes qu'ils ont un panier de basket et que l'aire de jeux c'est pour les plus jeunes. On leur propose également d'autres agrées. Mais pour moi, ce qui pose le plus de problème, ce n'est pas la tyrolienne, c'est la balançoire. Ça me fait peur également, mais nous faisons tout ce que nous pouvons pour donner de l'information et alerter.

Dernière question.

**7° Conseil Municipal des Seniors :** Lors de chaque portage de colis aux Aînés, on s'aperçoit qu'ils ont énormément de choses à dire, inscrites au sceau du bon sens et de l'expérience. Il est dommage de se priver de cette source d'informations. Ils émettraient ainsi un avis sur l'ensemble des sujets concernant les Seniors, tout en étant à l'initiative d'actions en direction des personnes âgées ou de l'ensemble des Genéchois. Il s'agirait évidemment d'une instance exclusivement consultative. Alors, comme il y a un Conseil des jeunes, pourquoi pas un « Conseil Municipal des Séniors » ?

> C'est une bonne question. Quand nous étions en campagne et que l'on a travaillé sur le programme, nous y avons pensé et nous avons étudié cette possibilité. Finalement, nous avons choisi d'intégrer dans chacun de nos travaux tous les âges. Il n'y a pas que les séniors qui ont des choses à dire. On travaille avec beaucoup d'ainés comme avec beaucoup de gens en Mairie. Et quand quelqu'un entend quelque chose, par exemple lors de la distribution du colis des aînés, et bien l'information est remontée. Donc oui, c'est une bonne idée, mais nous avons choisi de travailler en fonction des sujets avec tout le monde et de travailler avec les aînés qui ont envie de travailler avec nous ».

**Pascal Grulois, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Mais il y a des aînés que nous ne verrons jamais car ils n'oseront jamais prendre contact. Alors que s'il y avait des représentants officiels, cela permettrait de faire un relais ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Alors le relais, je l'entends avec Brigitte Renard, avec Séverine, avec Laurence par exemples. J'entends la proposition, mais le choix que l'on a fait aujourd'hui est de travailler un sujet avec eux, et avec d'autres personnes, de les interroger et obligatoirement, ils portent la parole d'autres personnes. Et le Conseil Municipal des Séniors est une instance assez rigide, c'est pour cela que nous n'avons pas souhaité le mettre en place.

J'ai répondu à toutes les questions. Monsieur Malfait, je n'ai pas reçu les vôtres ».

**Hugues Malfait, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Non, il s'agit de questions orales, très basiques. J'ai une habitante qui réside juste en face de la boulangerie chez Nathalie, et qui m'a fait part d'un désagrément causé par un bruit électrique très faible mais continu. Je vous en parle. C'est l'occasion d'aller voir cette dame, d'écouter le bruit quand il n'y a pas de circulation. Il s'agit d'un bruit très faible, qui n'a rien à voir avec la boulangerie. Je relaye l'information ».



**Madame le Maire reprend la parole :**

« Quand vous avez une remontée d'information comme cela, n'hésitez pas à dire aux gens de contacter la Mairie ; ou vous-même, n'hésitez pas à passer en Mairie pour en parler ».

**Hugues Malfait, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Je n'hésiterai pas la prochaine fois. Il y a une voiture dans Genech qui roule à une vitesse excessive ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Il n'y en a qu'une seule ? Je l'ai suivi hier, je sais qui c'est ».

**Hugues Malfait, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Si vous pouviez rencontrer la personne et lui expliquer la situation. J'ai déjà appelé la gendarmerie. Je lui ai même parlé directement. C'est dangereux ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Je vais rappeler la Gendarmerie ».

**Hugues Malfait, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Il est têtu mais toujours poli. Et je voulais savoir où en était la réparation du grillage de la cour de l'Ecole Le Petit Prince, qui avait été abimé lors d'une tempête ? ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Ce n'est pas une priorité. Il a été redressé, et n'est pas dangereux. Mais nous allons prochainement intervenir ».

**Hugues Malfait, Conseiller Municipal reprend la parole :**

« Et une dernière chose, je connais quelqu'un qui m'a fait remarquer que la toiture de la salle n'était pas en bon état ».

**Madame le Maire reprend la parole :**

« Oui, il y a un vrai travail qui doit être mené sur notre salle polyvalente, et pas uniquement que sur la toiture. Nous avons terminé, pour les élus qui veulent passer des informations, je lève la séance, il est 21h20 et vous passe la parole ».

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements,

Vu la présentation du Procès-verbal ci-dessus,

Après en avoir délibéré à main levée par : **23** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** d'approuver le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2022 comme ci-dessus.

Signature du Secrétaire  
de Séance :

Ainsi fait et délibéré en séance publique,  
les an, mois et jour susdits. Pour copie  
conforme,

La Maire

Anne WAUQUIER

Ont signé au registre des délibérations le Secrétaire de Séance désigné ainsi que Madame la Maire de GENECH, conformément à l'Article L.2121-23, alinéa 2 du CGCT.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Dès sa transmission au représentant de l'Etat et dans un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture, le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Collectivité ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.